

République Française
 Département de la Nièvre
 Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
 Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 16/09/2022
 Date d'affichage : 16/09/2022
 Nombre de membres afférents au
 conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire
Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Daniel GILLONNIER, maire

Etaient présents : MM Gillonnier, Lienhard, Mme Leroy, MM Renaud, Mme Boulogne, MM Bonnet, Marasi, Mmes Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Reby, Mme Colonel, M. Blandin, Mmes Reboulleau, Quillier, Leclerc, Borel, M. Boujililat, Mme Denis.

Absents ayant donné procuration : Mme Ouvry à M. Ponsonnaille, Mme Guiblin à Mme Colonel, Mme Guillaume à Mme Breuzet, M. Gabez à M. Dedisse, Mme Pabiot à M. Cassera, M. Veneau à Mme Quillier, M. Demay à Mme Leclerc.

Effectifs	21
Nombre de votants	28
Votes « Pour »	28
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	7

Absents : Mme Tabbagh Gruau.

Secrétaire de séance : M. Cassera.

Objet de la délibération : Règlement Budgétaire et Financier – Modification

Le Règlement Budgétaire et Financier a été validé par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 juin 2022.

Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier d'une portée majeure doivent faire l'objet d'une délibération.

Une modification est apportée concernant la préparation budgétaire, cette dernière pourra être réalisée suivant deux modèles différents. Le 1^{er} calendrier correspond à un vote avant le 1^{er} janvier et le 2^{ème} calendrier correspond à un vote fin mars début avril.

Il est rappelé que seul le budget principal de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire est soumis à la nomenclature M57.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la Commission des finances :

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

N° DE DELIB 2022/0963 Affiché le 03/10/2022

SLO

ID : 058-215800863-20220922-DEL2022_09_85-DE

ADOPTÉ la modification du Règlement Budgétaire et Financier.

Unanimité

Pour extrait conforme :

Le Maire,

